

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2021/2022

Conseil d'Administration N° 4 du 05/04/2022

Date de convocation : 19 janvier 2022

Présidence de : M. HOURIEZ

Qualité	Titulaires			Suppléants				
	Nom	P	A	E	Nom	P	A	E
Administration								
Chef d'établissement	M. HOURIEZ	X						
Adjoint	M. FAVER			X				
Gestionnaire	Mme THÉVENIN	X						
CPE	Mme PERRIER			X	Mme GUYADER			X
Directeur Segpa	Mme LOUINEAU	X						
Elus locaux								
Collectivité de rattachement	Mme AUBIN-SICARD			X				
	M. FAVREAU			X				
Commune siège	Mme BARREAU			X				
Commune siège	Mme REYNAUD			X				
Personnalité qualifiée								
Total: 3								
Personnels de l'établissement								
Personnels d'enseignement	Mme JOURDAN	X						
	Mme DUFILS	X						
	Mme ETIENNE	X						
	Mme SAVARY	X						
	Mme DEVANNE	X						
	M. MAUDET	X						
	Mme MAILLET	X						
Pers admin, techn et ouvriers, sociaux et de sante	Mme BENSID	X						
	Mme REDON	X						
	Mme JAULIN BAUDRIER			X				
Total: 9								
Parents d'élèves et élèves								
Elus parents d'élèves	M. CHARRIER	X						
	Mme BILLAUD	X						
	Mme GOLSE		X					
	Mme LUCAS	X						
	M. LE SOUDER			X	M. GILLIER	X		
	Mme LEROUX			X	Mme JADE	X		
	M. MARTIN	X						
Elèves	Melle AMBROISE		X					
	Melle INTSABY		X					
	M. DOUSSOT		X					
Total: 6								
Total cumulé : 18								

Table des matières

1. Présentation de l'ordre du jour	3
2. Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2022.....	3
3. Présentation du compte financier 2021.....	3
4. Séjour à Longeville.....	5
5. Tarif vente machine-outil.....	5
6. DBM pour info et pour vote.....	5
7. Contrats et conventions.....	6
8. Questions diverses.....	6

Constatant que le quorum est atteint, M. Houriez, président du Conseil d'Administration, ouvre la séance à 18h05. 17 membres sont présents. M. Houriez souligne la présence de Mme Naulleau, agent comptable.

Secrétaires de séance : Mme Lucas, parent d'élève

1. Présentation de l'ordre du jour

M. Houriez présente l'ordre du jour et propose à Mme Etienne, professeure, de lire la déclaration liminaire émanant des représentants des professeurs et des parents d'élèves. (Déclaration jointe au PV du CA). Ce courrier est destiné à Mme la Directrice Académique et concerne le non remplacement de M. Faver, principal adjoint, en poste au collège Haxo suite à l'arrêt maladie du chef d'établissement. M. Houriez remercie les membres du CA de cette initiative. La pénurie d'enseignants n'autorise pas les services académiques à proposer un faisant fonction issu de leurs rangs pour le collège Les Gondoliers. Mme Dufils précise que la situation en segpa est très compliquée du fait du départ d'un enseignant et de l'arrêt maladie d'un second. Les élèves se démobilisent, les problèmes de comportements se multiplient pour ces élèves, qui sont déjà en difficulté. M. Houriez et Mme Louineau ont bien conscience de la situation délicate de la segpa en ce moment et espèrent que celle-ci ne va pas durer trop longtemps.

Arrivée de M. maudet, professeur. 18 membres présents

2. Approbation du PV de la séance du 31 janvier 2022

M. Houriez soumet au vote le procès-verbal du CA du 31 janvier 2022.

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

3. Présentation du compte financier 2021

M. Houriez précise que le compte financier rend compte de l'exécution du budget en retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses de l'établissement. Il permet d'expliquer les écarts entre les dépenses et les recettes prévues et réalisées. Le compte financier est ensuite adopté avec ou sans réserve et un vote sanctionne l'affectation du résultat.

Mme Thévenin, gestionnaire présente la partie ordonnateur du compte financier.

Mme Thévenin présente les recettes prévues et les recettes réalisés au budget. Les principaux écarts sont expliqués :

-au service AP, les recettes réalisées auraient dû être moindres suite à l'annulation des séjours à Longeville, à l'utilisation des installations sportives moins importante que prévue (subvention en recettes). Cette baisse des recettes prévues est compensée par le versement par la collectivité de rattachement d'une subvention installations sportives se rapportant à l'année 2019/2020, encaissée en 2021 (en plus de la subvention 2021). Ce sont 17 315.97 € de recettes encaissées mais non prévues.

-au service VE, l'écart entre les prévisions et les réalisations est dû à une ouverture de crédits fonds sociaux importante mais a une utilisation moindre (recettes à hauteur des dépenses). 2 000€ de crédits ouverts non utilisés.

-service ALO, des recettes réalisées supérieures aux prévisions. Une plus-value de 9 000€ que l'on peut expliquer par le remboursement par les assurances de 2 dégradations du portail fournisseurs pendant les travaux de rénovation (+ 5 000€), le remboursement de l'utilisation des fluides par le chantier (environ 3 000€) et la vente de 2 machines-outils (1200€)

-service SRH, des recettes prévues au budget supérieures à la réalisation mais un ajustement par DBM réalisé en fin d'année pour ajuster le SRH en fonction des réalisations. 53 162 repas servis. Le service est uniquement alimenté par les familles et les commensaux.

-service SBN. Ce service est alimenté à 100% par l'Etat. Le collège comptait 140 boursiers avec une tendance à l'augmentation des boursiers taux 3 sur plusieurs années.

Un tableau de taux de réalisation des recettes indique un taux très correct pour tous les services.

Mme Thévenin poursuit avec une présentation des dépenses prévues et des dépenses réalisées.

-service AP, un écart important qui s'explique principalement par la situation sanitaire. Annulation des séjours à Longeville, des prévisions de dépenses installations sportives non réalisées du fait des divers protocoles sanitaires, des sorties culturelles et pédagogiques annulées pour les mêmes raisons, des dépenses au AP très inférieures aux prévisions en raison de facteurs extérieurs liés aux mesures sanitaires imposées.

-service VE, des dépenses inférieures aux prévisions comme vu plus haut. Les dossiers de fonds social pourraient être plus nombreux. Le service gestion contact, informe, envoi les dossiers aux familles mais les retours sont peu importants.

-service ALO, une réalisation légèrement inférieure. Des prévisions un peu hautes en viabilisation (10 modulaires+ chantier) et concernant l'affranchissement.

-service SBN, un taux de boursiers qui est régulièrement compris entre 25 et 28%.

-service SRH, un taux de réalisation de presque 95% en dépenses. Le service dégage un excédent. L'établissement a déjà constaté une augmentation du prix des denrées. La loi Egalim va également entrainer des dépenses supplémentaires en obligeant les établissements à servir des produits bio mais aussi labellisés. Le collège a déjà reçu de la part des fournisseurs des courriers annonçant des hausses de prix importantes sur divers produits (céréales et produits dérivés des céréales, huiles, viande...).

M. Maudet demande si l'établissement peut proposer des plats alternatifs tous les jours. Mme Thévenin précise que des plats végétariens sont proposés aux élèves très régulièrement mais qu'ils ne font pas l'unanimité auprès des élèves. On peut penser que le prix du repas va devoir subir une augmentation même si cette option n'est pas souhaitée par le Département, qui fixe les tarifs. La collectivité va suivre de très près l'évolution des coûts alimentaires et énergétiques dans les établissements afin de ne pas laisser un établissement dans des difficultés financières.

Mme Jade, parent d'élève, précise qu'il avait été vu en conseil de classe que certains élèves se plaignaient des quantités insuffisantes. Mme Thévenin précise qu'elle est régulièrement au réfectoire et que les élèves qui veulent une assiette plus remplie en font généralement la demande. M. Houriez rappelle également qu'un équilibre doit être trouvé pour ne pas augmenter le gaspillage alimentaire. Il est évident que les élèves en fin de service ont moins de choix que les élèves qui arrivent au début du service.

Mme Dufils, documentaliste, demande si le Département va prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie pour les établissements. M. Martin précise que le Sydev (groupement auquel appartient le collège) va prendre en charge une partie du surcoût pour des communes. Mme Thévenin précise que le Sydev a prévu un montant de 52 000€ rien que pour l'électricité au collège (environ 30000€ actuellement). Mme Dufils déplore qu'au moment de la restructuration des panneaux solaires n'aient pas été prévus au collège ou tout autre système d'énergie renouvelable. M. Houriez répond ces préoccupations n'étaient pas forcément présentes au début du projet il y a 6 ou 7 ans.

Mme Thévenin poursuit en présentant les diverses DBM qui ont modifié le budget initial.

Le résultat du compte financier est présenté : un résultat excédentaire de 28 112.25€. Excédent de 19 041.21 au service général et de 9 071.04€ au SRH. L'établissement dégage une capacité d'autofinancement de 41 314.47€ et augmente son fonds de roulement de 40 105.47€. Ce dernier passe ainsi à 175 087.34€ soit 5.5 mois de fonctionnement. M. Maudet demande si projets pédagogiques peuvent être financés par le fonds de roulement dans l'année. M. Houriez répond que oui mais ces projets doivent être anticipés afin de pouvoir proposer les prélèvements nécessaires en Conseil d'administration.

La politique d'écrêtement des fonds de roulement des établissements, souhaitée par le Département et entamée avec le budget 2022 va diminuer ce montant. L'établissement a prélevé 47 316€ du fonds de roulement pour équilibrer le budget 2022. Cependant la situation financière de l'établissement est bonne. Les trois années de travaux ont limité les possibilités et les besoins d'investissements.

Mme Thévenin laisse la parole à Mme Naulleau, agent comptable, qui présente la partie purement comptable du compte financier 2021.

Mme Naulleau présente le compte de résultat avec les charges et les produits. Elle expose la ventilation du résultat pour la section fonctionnement. Le bilan est abordé (actif immobilisé, actif circulant, passif). Mme Naulleau explique le calcul de la capacité d'autofinancement : résultat comptable + dotation aux amortissements - subvention d'investissement. Le besoin en fonds de roulement : Mme Naulleau précise que contrairement aux années précédentes, en 2021 le collège a généré un besoin en fonds de roulement positif. Ce dernier s'explique par le cumul de deux années de subvention restant à recouvrer pour les équipements sportifs.

Le fonds de roulement s'élève à 175 087.34€. Il permet d'alimenter la trésorerie nécessaire au fonctionnement courant, d'absorber les déficits annuels du compte de résultat, d'autofinancer certaines dépenses, notamment d'investissement.

Le fonds de roulement réellement disponible est moindre : 133 188.44€ (retrait des stocks, des créances contentieuses, provision pour pallier au BFR), il représente 4 mois de fonctionnement

M. Houriez propose de passer au vote du compte financier

VOTE SANS RESERVE DU COMPTE FINANCIER

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	BLANC: 0
-------------	----------	-----------	----------

Il convient de voter l'affectation du résultat. Il est proposé d'affecter le résultat au service général.

VOTE DE LA VENTILATION DU RESULTAT

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	BLANC: 0
-------------	----------	-----------	----------

4. Séjour Longeville

M. Houriez propose à M. Maudet de présenter le projet de séjour :

Il s'agit de 2 séjour pleine nature à Longeville proposé à tous les élèves de 6è. Les séjours sont fixés les 13/ 14 juin et 20/21 juin pour 50 élèves et 5 accompagnateurs pour chaque séjour. Sur place diverses activités sont prévues : body bord, surf, orientation, VTT.

Mme Thévenin précise que le coût par famille s'élève à 70.00€ grâce à une participation du FSE de 1385.00€. Certaines activités seront encadrées car les professeurs du collège. Généralement 70% des élèves envisagent de participer à ces séjours. M. Maudet estime que tous les élèves le souhaitant pourront participer.

VOTE DU SEJOUR A LONGEVILLE ET DU TARIF

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

5. Tarif vente machine-outil

Mme Thévenin propose de vendre une machine-outil appartenant au collège mais qui n'est plus utilisée par l'enseignant HAB. Celui-ci souhaite qu'elle n'encombre plus l'atelier. La société Gedimo (entreprise qui a vendu la machine au collège il y a 10 ans) a estimé la reprise à 1 800.00€ TTC. C'est donc le prix proposé à la vente.

TARIF VENTE MACHINE-OUTIL

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

6. DBM pour information et pour vote

Mme Thévenin présente une DBM pour information :

-Ouverture des crédits en recettes et en dépenses pour organiser les séjours à Longeville.

Mme Thévenin présente un DBM pour vote :

-Prélèvement de 5450.00€ pour financer un mur de verbalisation en salle de dessin, de l'affichage de sécurité dans les salles de classe et un affichage directionnel dans le collège (la signalisation prévue par les travaux de restructuration est très insuffisante)

DBM POUR VOTE

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

7. Contrats et conventions :

Mme Thévenin présente aux membres du CA 2 contrats :

-Contrat avec l'entreprise Gérélec pour la gestion informatisée des manuels scolaires.

AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT LOGELIS (GERELEC)

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

-Contrat maintenance des photocopieurs avec la société Sfère.

M. Houriez précise que le collège n'est pas allé au moins disant. Une proposition n'a pas semblé suffisamment transparente pour obtenir le marché. Sfère propose une diminution du prix de la copie N/B et de la couleur.

AUTORISATION DE SIGNER LE CONTRAT SFERE

VOTANTS: 18	POUR: 18	CONTRE: 0	ABSTENTIONS: 0
-------------	----------	-----------	----------------

8. Questions diverses

Aucune question diverse.

Signatures :

Le Président



COLLEGE LES GONDOLIERS
Le Principal
F. HOURIEZ
85000 LA ROCHEFONC

La Secrétaire

